



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0491**

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Sathonay Village

objet : Marché public pour les travaux de réalisation de deux bassins écrêteurs de crues sur le ruisseau du Ravin - Autorisation de signer un avenant n° 1

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

**Bureau du 1 décembre 2008****Décision n° B-2008-0491**

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Sathonay Village

objet : **Marché public pour les travaux de réalisation de deux bassins écrêteurs de crues sur le ruisseau du Ravin - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0077 en date du 16 juin 2008, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la réalisation de deux bassins écrêteurs de crues sur le ruisseau du Ravin, à Rillieux la Pape-Sathonay Camp-Sathonay Village. Ce marché a été notifié sous le numéro 083390R le 23 juillet 2008 à l'entreprise DTP terrassement pour un montant de 938 818,70 € HT, soit 1 122 827,17 € TTC, décomposé comme suit :

- tranche ferme : 647 806,90 € HT,
- tranche conditionnelle : 291 011,80 € HT.

Au cours de la réalisation des terrassements de l'ouvrage du petit creux relatifs à la tranche ferme du marché, d'anciennes fondations militaires ont été découvertes ainsi que d'anciens poteaux électriques sur l'emprise de la retenue. Ces éléments n'ont pas été détectés pendant la conception du projet et leur évacuation n'est pas chiffrée dans le présent marché.

L'entreprise propose aujourd'hui un retraitement de ces blocs en séparant les blocs bétons de leur ferrailage, les ferrailles seront alors évacuées, et les blocs restants concassés pour une mise en remblai sur la partie aval de l'ouvrage.

Cette proposition est très intéressante techniquement et financièrement pour répondre à cet aléa de chantier. Le volume des blocs à traiter est de 200 mètres cubes.

Cette prestation représente 8,5 jours de travaux supplémentaires qui pourront s'effectuer en temps masqué sur le planning prévisionnel de travaux.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 11 348,00 € HT, soit 13 572,20 € TTC, porterait le montant de la tranche ferme à 659 154,90 € HT, soit 788 349,26 € TTC et le montant total du marché à 950 166,70 € HT, soit 1 136 399,30 € TTC, soit une augmentation de 1,75 % du montant initial de la tranche ferme du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 083390R conclu avec l'entreprise DTP terrassement pour la réalisation de deux bassins écrêteurs de crues sur le ruisseau du Ravin à Rillieux la Pape-Sathonay Camp-Sathonay Village. Cet avenant n° 1, d'un montant de 11 348,00 € HT, soit 13 572,20 € TTC, porte le montant de la tranche ferme à 659 154,90 € HT et le montant total du marché à 950 166,70 € HT, soit 1 136 399,30 € TTC.

**2° - La dépense** de 11 348,00 € HT, soit 13 572,20 € TTC, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 231 582 - fonction 0811 - dans le cadre de l'autorisation de programme 1269, ruisseau du Ravin, individualisée par délibération n° 2005-2561 du 14 mars 2005 à hauteur de 8 026 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.**